

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 582 relatif aux rôles des contributions directes de l'exercice 1964

n° 582

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
21 avril 1965

Numéro JO  
n° 6 du 01/06/1965

Date du numéro  
1 juin 1965

### TEXTE INTÉGRAL

Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des Contributions directes de l'exercice 1964 ci-après désignés : CERCLE DE DJIBOUTI 1° Rôle supplémentaire n° 4 de la contribution des patentes et de la contribution pour frais de Chambre de Commerce comprenant quarante neuf (49) articles, arrêtés à : Contributions des patentes.....387.200 Contribution pour frais de Chambre de .....Commerce 13.216 (quatre cent mille quatre cents seize francs) 400.416 CERCLE DE TADJOURAH 2 Rôle primitif de la contribution des patentes comprenant vingt-six (26) articles d'un montant de soixante treize mille cinq cents francs (73.500 F). Il est enjoint aux contribuables dénommés dans lesdits rôles leurs représentants ou ayants éause d'acquitter les sommes y contenues à peine d'y être contraints par voie de droit.